

**COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
DU QUÉBEC**

PRÉSENTS : Me LUCIE FISET, présidente
M. SERGE COURVILLE, commissaire
M. BRUNO JEAN, commissaire

**AUDITION PUBLIQUE DU
14 MAI 2015 - GATINEAU**

M. BERNARD OUELLET,
Secrétaire

Enregistrement numérique

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

330, rue St-Roch, bureau 202, Québec, Qc G1K 6S2
Téléphone : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

I N D E X

Page

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT D'INTRODUCTION.	3
PRÉSENTATION DE :	
Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE directrice générale PLQ (accompagnée de Mme Josée Lacourcière).	11
M. ROBERT DRAPEAU représentant d'un regroupement spontané de citoyens de Hull.	24
(accompagné de M. Paul-André Roy).	31
M. MICHEL GAUTHIER président du Conseil régional de l'Outaouais du Parti libéral du Québec (accompagné de M. Nicolas Mallette et M. Serge Bernier).	39
Mme CARYL GREEN maire de Chelsea (accompagnée de MM. Charles Ricard et André Renaud).	57
Mme STÉPHANIE VALLÉE (députée de la circonscription de Gatineau et Ministre de la justice et Ministre responsable de la Condition féminine).	65
M. THOMAS GAGNÉ au nom de M. André Fortin, député de Pontiac (accompagné de Mme Denise Morissette et M. Matthew Larventz).	76

(Avis au lecteur : Les «inaudible» sont dus à la mauvaise qualité de l'enregistrement et non au contenu des interventions.)

- - - - -

1 **Me LUCIE FISET, présidente :**
2 ... géographe et professeur émérite de
3 l'Université Laval.
4 À ma gauche, monsieur Bruno Jean...
5 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**
6 Bonsoir.
7 **Me LUCIE FISET, présidente :**
8 ... sociologue et professeur à l'Université du
9 Québec à Rimouski.
10 Monsieur Courville et monsieur Jean ont été
11 nommés par l'Assemblée nationale. Quant à moi,
12 je suis d'office la présidente de la Commission
13 de la représentation électorale de par mes
14 fonctions à titre de directrice générale des
15 élections. Nous constituons en conséquence une
16 Commission indépendante et neutre.
17 L'audition publique que nous tenons aujourd'hui
18 à Gatineau s'inscrit dans le processus de
19 consultation prévu dans la loi électorale. Elle
20 portera sur la délimitation des circonscriptions
21 électorales du Québec et, plus particulièrement,
22 des circonscriptions de la région de
23 l'Outaouais.
24 Il s'agit d'une étape cruciale, car elle
25 permettra à la Commission d'améliorer sa

1 compréhension du territoire et des communautés
2 naturelles de votre région.
3 Notez que pendant l'audition, vos commentaires
4 pourraient nous amener à vous poser des
5 questions. Votre opinion, vos commentaires et
6 vos suggestions permettront d'enrichir notre
7 réflexion en vue d'améliorer notre proposition
8 de délimitation. Ainsi, au terme des auditions
9 publiques, nous procéderons à l'analyse de tous
10 les éléments qui auront été portés à notre
11 attention. Dans la mesure du possible, nous en
12 tiendrons compte et ce, dans le respect des
13 critères établis dans la loi électorale.
14 Ensuite, soit dans les prochains mois, nous
15 déposerons un second rapport dans lequel sera
16 énoncée la délimitation des 125 circonscriptions
17 électorales du Québec.
18 Je vais maintenant laisser la parole à monsieur
19 Courville qui vous présentera le cadre
20 législatif à partir duquel nous avons travaillé.
21 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**
22 Merci, maître Fiset.
23 Alors, le travail de délimitation des
24 circonscriptions a exigé une analyse rigoureuse
25 et minutieuse des mouvements de population qui

1 ont eu lieu au Québec depuis la dernière
2 révision de la carte électorale.
3 Rappelons que la carte électorale actuelle a été
4 établie en 2011 et qu'elle est basée sur des
5 données de la population électorale d'il y a
6 sept ans, soit du mois de novembre 2007.
7 Pour le présent exercice de délimitation, les
8 données avec lesquelles nous avons travaillé
9 sont celles du 30 novembre 2014.
10 Les règles contenues dans la loi électorale ont
11 évidemment encadré notre travail, il convient
12 ici de rappeler ce qu'elles sont et surtout ce
13 qu'elles visent.
14 D'abord, la loi électorale précise que les
15 circonscriptions électorales doivent représenter
16 des communautés naturelles. La densité de
17 population, son taux relatif de croissance dans
18 le temps et sur les territoires, la
19 configuration des régions, leur accessibilité,
20 leur superficie, les frontières naturelles du
21 milieu et les territoires des municipalités sont
22 autant d'éléments dont la Commission doit tenir
23 compte au moment de la délimitation des
24 circonscriptions.
25 Le sentiment d'appartenance des gens, la façon

1 dont la vie est organisée sur le territoire, la
2 présence de pôles régionaux ou de communautés
3 d'intérêt économique sont également des facteurs
4 que nous avons pris en considération.
5 Ensuite, la loi impose un critère numérique pour
6 assurer une équité entre les électeurs de
7 chacune des circonscriptions. Pour ce faire,
8 chaque circonscription doit regrouper un nombre
9 d'électeurs qui ne s'éloigne pas de plus ou
10 moins 25 % de la moyenne provinciale, qui est de
11 près de 48 000 électeurs selon la liste
12 électorale permanente.
13 Cette norme de plus ou moins 25 % est parmi les
14 plus élevées au Canada. Elle laisse à la
15 Commission une marge de manoeuvre qui lui permet
16 de bien tenir compte des particularités de
17 chaque région.
18 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur
19 équilibre possible entre l'égalité du vote des
20 électeurs et le respect des communautés
21 naturelles de manière à assurer une
22 représentation juste et équitable à tous les
23 électeurs et électrices du Québec.
24 Malgré les bouleversements compréhensibles que
25 les changements proposés peuvent provoquer dans

1 certaines régions, la Commission ne peut se
2 soustraire à cette obligation de recherche
3 d'équilibre. N'oublions pas que la délimitation
4 des circonscriptions d'une région s'inscrit dans
5 un travail d'ensemble de délimitation de toutes
6 les régions du Québec.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Juste avant de vous laisser la parole, monsieur
9 Jean va maintenant prendre quelques minutes pour
10 vous rappeler les changements que nous proposons
11 dans la région de l'Outaouais.

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 Merci, maître Fiset.

14 La délimitation proposée dans la région de
15 l'Outaouais reflète l'évolution récente de la
16 population électorale qui s'est révélée plus
17 soutenue dans les circonscriptions les plus
18 rurales de la région.

19 À partir de cette évolution, la Commission est
20 en mesure d'estimer les tendances à venir de
21 manière à proposer une délimitation équilibrée
22 pour les deux prochaines élections générales.

23 Selon notre analyse, aucune circonscription de
24 l'Outaouais n'est actuellement en situation
25 d'exception selon les critères prévus dans la

1 loi électorale. Cependant, le nombre d'électeurs
2 des circonscriptions de Gatineau et de Papineau,
3 qui forment deux des trois circonscriptions les
4 plus rurales de la région, pourrait dépasser le
5 seuil maximal permis si aucun ajustement ne leur
6 est apporté.

7 La Commission propose donc de transférer la
8 municipalité de Chelsea de la circonscription de
9 Gatineau à celle de Hull afin de réduire le
10 nombre d'électeurs de la circonscription de
11 Gatineau.

12 Il est également proposé de déplacer légèrement
13 vers l'est la limite entre les circonscriptions
14 de Chapleau et de Papineau sur le territoire de
15 la ville de Gatineau.

16 Avec ce changement, le nombre d'électeurs de la
17 circonscription de Papineau est diminué, de
18 sorte qu'elle pourra satisfaire au critère
19 numérique de plus ou moins 25 % au cours des
20 prochaines années. Notre proposition modifie
21 donc la délimitation de quatre des cinq
22 circonscriptions électorales de la région.

23 Voilà qui résume la proposition de délimitation
24 dans la région de l'Outaouais.

25 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

1 Il est maintenant temps de vous laisser la
2 parole. Nous sommes prêts à écouter vos
3 commentaires et suggestions sur notre
4 proposition de délimitation.
5 Afin de nous assurer de bien saisir vos
6 interventions et de nous les rappeler
7 ultérieurement quand nous étudierons à nouveau
8 le dossier, la présente audition publique est
9 enregistrée. C'est monsieur Bernard Ouellet,
10 directeur de la représentation électorale, qui
11 appellera tour à tour les participants dans
12 l'ordre où ils se sont inscrits.
13 Pour ceux qui ne sont toujours pas inscrits mais
14 qui tiendraient à nous faire part de leurs
15 commentaires aujourd'hui, nous vous invitons
16 simplement à aller vous inscrire auprès de
17 madame France Theriault, qui est juste à
18 l'entrée à l'arrière, et par la suite vous
19 pourrez vous exprimer devant la Commission.
20 Donc, monsieur Ouellet.

21 - - - - -

22 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

23 Oui. Alors, Madame la présidente, notre
24 première intervenante est madame Marie-Ève
25 Ringuette. Madame Ringuette est directrice

1 générale du Parti libéral et elle est
2 accompagnée de madame Josée Lacoursière.

3 - - - - -

4 **INTERVENTION DE Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE**

5 - - - - -

6 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

7 Alors, bonsoir.

8 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

9 Bonsoir de nouveau.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Bonsoir.

12 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

13 Madame la présidente, Messieurs les
14 commissaires.

15 Ça me fait plaisir d'être ici ce soir en
16 Outaouais pour venir vous présenter la position
17 du Parti libéral du Québec sur la carte
18 électorale sur les changements proposés dans la
19 région de l'Outaouais.

20 Pour les gens qui sont à l'audience, le Parti
21 libéral du Québec a participé à toutes les
22 audiences pour venir vous présenter à ce moment-
23 ci, dans le cadre des audiences publiques, notre
24 position sur chacun des changements afin
25 d'éviter de devoir, en toute fin du processus,

1 venir donner notre accord, notre désaccord sur
2 les propositions.

3 Alors, vous avez reçu le document?

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Oui.

6 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

7 Parfait.

8 Donc, pour nous, pour le Parti libéral du
9 Québec, nous estimons dans ce contexte que le
10 mécanisme prévu par la loi électorale est juste
11 et qu'il doit être appliqué de façon générale à
12 l'échelle de tout le Québec.

13 Le maintien des écarts à l'intérieur d'une
14 fourchette de plus ou moins 25 % par rapport à
15 la moyenne doit notamment assurer que la région
16 de l'Outaouais puisse être dignement représentée
17 à l'Assemblée nationale en proportion de son
18 importance démographique au sein de la société
19 québécoise.

20 En effet, la population électorale de
21 l'Outaouais est de 274 222 électeurs pour une
22 moyenne régionale de 54 844 électeurs par
23 circonscription. Son importance à l'Assemblée
24 nationale devrait donc être de 5.625 députés à
25 l'heure actuelle.

1 On comprend que ce chiffre est difficilement
2 réalisable, mais on voit donc que les cinq
3 comtés actuels de l'Outaouais ne sont pas
4 suffisants pour la population qu'elle dessert.
5 Nous demandons donc à quel moment vous estimez
6 qu'il y aura une obligation, une nécessité de
7 rajouter un comté dans la région de l'Outaouais,
8 qui a une croissance soutenue année après année.
9 C'est dans cet esprit que le Parti libéral du
10 Québec accueille défavorablement les
11 propositions contenues dans le rapport
12 préliminaire de la Commission de la
13 représentation électorale pour la région de
14 l'Outaouais.

15 La Commission y opère des changements qui, de
16 notre avis, n'apportent concrètement aucune
17 solution à long terme et mettent en lumière un
18 manque d'équité pour cette région et vient aussi
19 diminuer la cohésion des MRC.

20 Le sujet des MRC, je vous en ai parlé à
21 plusieurs reprises, dans plusieurs régions, on
22 voit que lorsqu'il y a des changements apportés,
23 ils se font au détriment du maintien, dans la
24 mesure du possible, des MRC... des municipalités
25 dans les MRC tous ensemble.

1 À la page 132 de votre rapport, vous émettez
2 l'affirmation suivante :

3 **«De 2007 à 2014, son nombre**
4 **d'électeurs a crû de manière**
5 **importante, soit de 9.4 %,**
6 **comparativement à 7 % dans**
7 **l'ensemble du Québec. Ainsi, son**
8 **poids électoral est en hausse**
9 **depuis la dernière révision de**
10 **carte électorale. Selon les**
11 **perspectives démographiques de**
12 **l'Institut de la statistique du**
13 **Québec, la population de la région**
14 **d'Outaouais devrait continuer à**
15 **progresser de façon importante au**
16 **cours des prochaines années.»**

17 Cette proposition nous apparaît tout à fait
18 juste à la lumière des perspectives
19 démographiques du Québec et des régions, édition
20 2011-2061 de l'Institut de la statistique du
21 Québec qui stipule que la population de
22 l'Outaouais va connaître une croissance de 24 %
23 en 25 ans.

24 De plus, nous questionnons le fait que le
25 déplacement d'électeurs n'apporte aucune

1 solution à long terme, tel que je l'ai indiqué
2 plus tôt, mais a pour effet seulement de
3 transférer un écart positif d'une
4 circonscription à l'autre et ce, dans la même
5 proportion.
6 Donc, si actuellement dans Gatineau il y a
7 57 843 électeurs et dans Hull, 52 780, avec pour
8 écart 19.5 % et 9.1, la modification suggérée
9 proposée amène le comté de Gatineau à 52 875
10 électeurs, soit une augmentation de 9.3 % et...
11 un écart, pardon, et Hull à 57 748 à 19.3.
12 Je voudrais revenir sur les changements pour les
13 circonscriptions de Gatineau et Hull.
14 Donc, l'historique des modifications à la carte
15 électorale met en évidence une constance dans le
16 transfert d'électeurs au sein de la
17 circonscription de Gatineau qui contrevient au
18 principe de respect des communautés naturelles.
19 En ce qui concerne les communautés naturelles,
20 j'aimerais vous ramener sur la page 135 et 136
21 de la proposition où à cet endroit on indique
22 que la Commission propose de déplacer des
23 électeurs de la municipalité de Chelsea, soit
24 4968 électeurs, de la circonscription de
25 Gatineau vers la circonscription de Hull.

1 J'aimerais vous faire remarquer que ce
2 changement contreviendrait au principe de
3 respect des communautés naturelles parce que la
4 municipalité... cette municipalité fait partie
5 de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais et n'a
6 aucune appartenance à la circonscription de
7 Hull, qui fait en sorte que la... qui, elle-
8 même, fait partie de la MRC Gatineau. Le
9 sentiment d'appartenance est très important et
10 aussi est en lien direct avec la démocratie que
11 nous voulons préserver.

12 J'ai aussi... je n'en ferai pas la lecture
13 complète, mais j'ai aussi indiqué dans le
14 rapport, dans le mémoire, les municipalités de
15 la MRC des Collines-de-l'Outaouais, avec leur
16 nombre d'électeurs et dans quelle
17 circonscription ils sont actuellement, soit les
18 circonscriptions de Papineau et de Gatineau,
19 ainsi que Pontiac.

20 On voit que les municipalités de la MRC Les
21 Collines sont des municipalités entre 5000 et
22 8000 électeurs, donc à chaque fois que vous
23 déplacez une municipalité de circonscription, et
24 donc dans ce cas-ci ce qui est proposé c'est d'y
25 aller avec la circonscription de Hull dans

1 laquelle il n'y a aucune autre municipalité
2 provenant de la MRC Les Collines, vous venez de
3 réduire l'effet de cohésion, l'effet de cohésion
4 des MRC qu'on a parlé dans toutes les autres
5 régions du Québec, qui sont très importantes
6 dans notre système de fonctionnement du Québec,
7 notre système économique.
8 Vous aurez plus tard au cours de la soirée
9 présentation d'autres personnes qui vont venir
10 aussi vous parler du sentiment d'appartenance
11 des gens de Chelsea envers le comté de Gatineau,
12 dont le préfet monsieur Robert Buissières, qui
13 a déposé un document à cet effet.
14 J'aimerais vous parler maintenant de la
15 densification de la population et des projets
16 immobiliers.
17 L'ISQ suggère dans son rapport que, en
18 Outaouais, l'essor démographique va se
19 concentrer dans les MRC des Collines-de-
20 l'Outaouais, 31 %, et de Gatineau 26 %.
21 D'autres analyses confirment ces données, tel le
22 rapport de la croissance urbaine et potentiel de
23 développement résidentiel fait par la ville de
24 Gatineau et évaluation du programme de
25 subventions visant à promouvoir la construction

1 domiciliaire sur l'île de Hull faite par le
2 service de l'urbanisme et du développement
3 durable de la ville de Gatineau.
4 Donc, on voit aussi que encore ici en Outaouais,
5 comme on en a parlé aussi, la densification va
6 se faire en hauteur, va se faire aussi dans
7 spécifiquement certaines MRC.
8 Il y a aussi une situation qui est la même à
9 Montréal, qui est la même ici en Outaouais,
10 c'est le lieu d'accueil, c'est une terre
11 d'accueil pour les gens immigrants.
12 Donc, la situation actuelle des circonscriptions
13 électorales de la région d'Outaouais, lorsqu'on
14 regarde seulement le nombre d'électeurs, ne
15 reflète pas une donnée importante, si on se
16 rappelle que la région de l'Outaouais est la
17 cinquième région en importance pour l'accueil
18 des immigrants au Québec. Seulement dans la
19 circonscription de Hull, on a une proportion de
20 17 % d'immigrants. Ainsi, un grand nombre de
21 personnes, qui n'ont pas le statut d'électeurs
22 actuellement, vont l'avoir dans les prochaines
23 années et donc, la représentation effective dans
24 les circonscriptions ne tiendra plus compte de
25 cet aspect.

1 Je vais vous... finalement, je vais compléter
2 avec la moyenne électorale révisée.
3 Je vous ai parlé à quelques moments de cet
4 élément qui, étant donné que nous avons un comté
5 qui est prévu par la loi qui est en situation
6 d'exception, soit les Îles-de-la-Madeleine,
7 ainsi que six autres circonscriptions qui ont...
8 qui, par leur nombre inférieur d'électeurs, ont
9 été mises dans aussi des situations d'exception,
10 lorsqu'on regarde les chiffres de moyenne, il
11 faudrait réviser notre moyenne sur 117 -- 118
12 comtés pour calculer la moyenne et donc, la
13 limite maximale serait de 61 873 électeurs.
14 Donc, je me demande si, dans ce contexte-ci,
15 est-ce que les données de croissance des comtés
16 de Gatineau devraient être revues parce que
17 61 000, ce n'est pas le chiffre que nous avons
18 actuellement avec 48 387 électeurs.
19 Finalement, selon les listes du DGEQ au 30
20 novembre 2014, les cinq circonscriptions de la
21 région d'Outaouais ont une moyenne de 54 844
22 électeurs par circonscription, soit au-dessus de
23 la moyenne provinciale de 48 387.
24 Malgré ce fait avéré, la Commission ne
25 recommande aucune proposition pour remédier à

1 ces écarts. Pourtant, la moyenne régionale des
2 Laurentides est de 54 390 et, pour la région de
3 Lanaudière, elle se chiffrait à 55 385, pour une
4 moyenne combinée de 55 064, et on se rappellera
5 que dans ces deux circonscriptions, vous
6 proposez l'ajout d'une circonscription, ce qui
7 n'est pas le cas de l'Outaouais.

8 On voit que c'est... éventuellement, quand on
9 regarde le poids, je reviens tantôt avec le
10 chiffre de 5.625, éventuellement il y aura
11 l'obligation, la nécessité d'être dignement
12 représentés par un député de plus.

13 Donc, dans l'actuelle carte électorale, les
14 municipalités des Laurentides, qui se retrouvent
15 aussi dans Lanaudière, c'est pour... d'où ce
16 calcul, qui s'apparente beaucoup, les régions de
17 Laurentides et Lanaudière beaucoup à
18 l'Outaouais, et pourtant elles n'ont pas le
19 traitement, donc c'est une iniquité point de vue
20 de ces... en comparant ces régions
21 administratives.

22 Merci.

23 **Me LUCIE FISET, présidente :**

24 Merci, madame Ringuette.

25 Première chose, je vous rassure, on a fait le

1 même constat que vous, évidemment, pour ce qui
2 est du poids électoral de cette région et puis,
3 tout comme vous, on a bien vu que probablement
4 lors de la prochaine révision de la carte
5 électorale, il y aura une nécessité
6 grandissante, je dirais, pour l'ajout d'une
7 circonscription vu la croissance soutenue dans
8 cette région.

9 Pour l'instant cependant ce que l'on constate,
10 c'est qu'on peut encore manoeuvrer, je dirais,
11 dans la région par le déplacement de certains
12 électeurs, d'où la proposition qui est faite.
13 Et à cet égard-là, encore une fois je tiens à
14 vous rassurer, il ne s'agit pas simplement d'un
15 transfert, je dirais, d'un pourcentage qui se
16 ressemble, évidemment, là, lorsqu'on voit le
17 pourcentage actuel de 19 % et versus le 9 %, on
18 inverserait, ce n'est pas exclusivement un
19 renversement. Ça a été analysé du fait que la
20 croissance que l'on voit, que l'on constate dans
21 Hull est de beaucoup inférieure à ce qui est
22 constaté, d'autre part, dans la circonscription
23 de Gatineau. Donc, c'est ce qui explique la
24 proposition, notamment.

25 Et finalement, pour ce qui est de vos

1 circonscriptions d'exception...

2 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

3 Oui.

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 ... alors on a déjà répondu, je vous dirais.

6 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

7 Non, je comprends qu'il y a une différence
8 d'opinions à ce sujet-là.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 Exactement.

11 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

12 Je comprends que la loi stipule certains termes
13 très, je dirais, pragmatiques, puis je dirais
14 les termes réguliers.

15 Par contre, lorsque la... dans l'esprit de la
16 loi au départ, le fait qu'il n'y ait qu'un seul
17 comté d'exception, soit les îles-de-la-
18 Madeleine, n'avait pas un impact significatif
19 sur le chiffre de la moyenne.

20 Maintenant, lorsqu'on calcule sept comtés
21 d'exception, dont un comté en exception à 10 000
22 électeurs et d'autres comtés en exception autour
23 de 30 000 électeurs, ça fait changer les
24 chiffres sensiblement, d'où cette interprétation
25 de ma part.

1 **Me LUCIE FISET, présidente :**

2 Très bien.

3 Messieurs?

4 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

5 C'est bon.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 C'est complet?

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Ça va.

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 Ça va. Merci beaucoup.

12 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

13 Merci.

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 Bonne soirée à vous.

16 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

17 Merci.

18 - - - - -

19 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

20 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Robert

21 Drapeau à s'avancer pour prendre la parole.

22 Monsieur Drapeau est porte-parole d'un

23 regroupement spontané de citoyens de la

24 circonscription de Hull et il a déposé un

25 mémoire.

1 Parlons d'abord des écarts à la moyenne.
2 La circonscription actuelle de Gatineau compte
3 19.5 % plus d'électeurs que le ratio. La
4 circonscription de Hull compte 9.1 % plus
5 d'électeurs. La circonscription de Pontiac
6 compte 4.2 % plus d'électeurs.
7 Avec la nouvelle carte électorale, quelle serait
8 la situation? La circonscription actuelle de
9 Gatineau passerait de 19.5 à 9.3, celle de Hull
10 de 19.1 à 19.3, la circonscription de Pontiac se
11 maintiendrait à 4.2 % plus d'électeurs.
12 Autrement dit, on intervertit les 19.5 % de plus
13 d'électeurs de Gatineau vers Hull et on
14 intervertit 9.1 % de plus d'électeurs de Hull
15 vers Gatineau. On maintient cependant les 4.2 %
16 d'écart du Pontiac, écart le plus faible des
17 cinq circonscriptions.
18 Il semble bien que cette nouvelle répartition ne
19 réponde pas à la nécessité de réparer les
20 iniquités -- l'iniquité des écarts existants, la
21 reconfiguration proposée ne ferait que déplacer
22 sur la carte les écarts déjà existants.
23 À nos yeux, la logique de permutation ne
24 respecte pas les tendances démographiques
25 anticipées ni la communauté d'intérêt des

1 habitants de la municipalité de Chelsea dont les
2 caractéristiques devraient amener la Commission
3 à conserver l'option du maintien de Chelsea dans
4 la circonscription de Gatineau ou d'étudier son
5 intégration à la circonscription de Pontiac,
6 puisque la municipalité de Chelsea partage déjà
7 une ligne frontalière avec la circonscription de
8 Pontiac.

9 Les tendances démographiques.

10 Selon l'Institut de la statistique du Québec, le
11 potentiel de développement du village urbain du
12 Plateau -- le village urbain étant le territoire
13 compris entre le parc de la Gatineau à l'est, le
14 boulevard des Allumettières au sud, le chemin
15 Vanier à l'ouest ainsi que les chemins Pink et
16 de la Montagne au nord -- donc selon l'ISQ, le
17 potentiel de développement du village urbain
18 dans l'actuel comté de Hull indique que la
19 population passerait de 15 245 habitants en 2011
20 à 25 000 en 2031, soit environ 10 000 habitants
21 supplémentaires, ce qui, à court terme,
22 compenserait l'ajout de quelque 5000 électeurs
23 de la municipalité de Chelsea qui s'ajouteraient
24 maintenant à la circonscription de Hull si la
25 Commission devait maintenir son projet de

1 redécoupage.
2 Parlons maintenant de la communauté d'intérêt.
3 Si, en 2011, la Commission a favorisé le
4 redécoupage du comté de Hull en sauvegardant le
5 caractère urbain et résidentiel, il semble bien
6 que, cette fois-ci, que l'extension vers le nord
7 permettrait une reconfiguration, Hull devenant
8 un comté urbain, semi-urbain et semi-rural.
9 Et je vous soulignerai que ce qu'on appelle le
10 village urbain c'était une progression vers
11 l'ouest où il y avait communauté d'intérêt.
12 Deux facteurs sont incalculables cependant dans
13 le développement, évidemment, du comté de Hull.
14 Il est impossible de mesurer dans l'immédiat ce
15 que pourrait donner la construction de projets
16 -- au pluriel -- d'habitations à haute densité
17 au centre-ville, tel que le projet du groupe
18 Heafey, à la fois en termes d'habitants et
19 résidents, mais aussi en termes d'impacts sur le
20 développement de projets similaires dans Hull et
21 dans son centre-ville.
22 Enfin, un facteur incalculable, c'est la
23 participation du vote étudiant sur les campus de
24 l'UQO et sur le campus du Cégep de l'Outaouais.
25 Ce sont certes des facteurs marginaux, mais qui

1 pourraient devenir non négligeables à long
2 terme.

3 Solutions.

4 En vertu de quoi, nous proposons le maintien des
5 limites de la circonscription de Hull
6 considérant que les intérêts d'ensemble, tant au
7 plan démographique qu'au niveau de la communauté
8 d'intérêt, militent pour le maintien des
9 communautés existantes.

10 Je vous remercie de l'attention que vous
11 porterez à cette présentation. Robert Drapeau au
12 nom du groupe, et vous trouverez en page 3 les
13 personnes qui sont signataires.

14 Merci.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Merci, monsieur Drapeau.

17 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

18 Merci.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 Avez-vous des questions?

21 **M. SERGE COURVILLE :**

22 Non, mais simplement peut-être...

23 **M. ROBERT DRAPEAU :**

24 Ah! Excusez.

25 **M. SERGE COURVILLE :**

1 Oui.

2 **M. ROBERT DRAPEAU :**

3 J'ai sauté un paragraphe, on me souligne. Alors,
4 je vais lire le paragraphe manquant, si vous
5 permettez.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Allez-y.

8 **M. ROBERT DRAPEAU :**

9 Chelsea affiche un caractère semi-urbain et
10 semi-rural avec une zone touristique importante,
11 ce qui la place en communauté d'intérêt avec les
12 autres composantes de la MRC des Collines :
13 Cantley, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-
14 de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

15 Cette communauté d'intérêt s'inscrit tant aux
16 niveaux social, culturel, environnemental,
17 touristique, qu'au niveau des services
18 administratifs.

19 **M. SERGE COURVILLE :**

20 Alors...

21 **M. ROBERT DRAPEAU :**

22 Excusez.

23 **M. SERGE COURVILLE :**

24 ... je vous rassure tout de suite, monsieur
25 Drapeau, je l'avais entouré!

1 **M. ROBERT DRAPEAU :**

2 Merci bien.

3 **M. SERGE COURVILLE :**

4 Tout simplement pour lever une ambiguïté, quand
5 vous dites qu'on fait un transfert, on passe de
6 19 à... je n'ai pas vos chiffres exacts, là.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 9.

9 **M. SERGE COURVILLE :**

10 19 à 9, ainsi de suite, et de 9 à 19, en réalité
11 il y a un élément de plus qui s'ajoute à ça,
12 c'est qu'en fait ce n'est pas aussi simple que
13 ça, là, c'est qu'on doit s'assurer que la
14 prochaine carte, celle qui sera adoptée, va être
15 bonne au moins pour deux élections, donc il y a
16 un élément de projection dans le temps, là, qui
17 joue, et ça peut expliquer certaines choses.

18 Alors, si une circonscription passe à 19, ce
19 n'est pas simplement un transfert (inaudible),
20 c'est qu'on s'attend à ce que le 19 ne bouge pas
21 beaucoup ou même soit en diminution d'ici les
22 deux prochaines élections.

23 Alors donc, dans ce sens-là, ce n'est pas
24 simplement un renversement ou un déversement, on
25 ne déshabille pas Paul pour habiller Jacques ou

1 l'inverse, là, c'est parce qu'on tient compte
2 aussi d'une évolution dans le temps.
3 Voilà. Simplement pour éviter un faux débat, là,
4 à cet égard-là.

5 - - - - -

6 **INTERVENTION DE M. PAUL-ANDRÉ ROY**

7 - - - - -

8 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

9 Mon nom est Paul-André Roy, je fais partie du
10 groupe qui est ici.

11 Je ferai remarquer là-dessus que le secteur...

12 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

13 Paul-André Roy.

14 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

15 ... village urbain du Plateau, la partie ouest
16 qui suit dans le secteur d'Aylmer, mais qui est
17 aussi... fait partie du comté de Hull, c'est un
18 secteur en développement domiciliaire important,
19 qui est loin d'être fini, et comme il dit ici,
20 là, dans le document, on dit que : «Selon
21 l'Institut de la statistique du Québec, le
22 secteur va connaître une augmentation de
23 population de 10 000 habitants», ce qui veut
24 dire environ 5 à 6000 électeurs.

25 Alors, c'est déjà un potentiel de croissance,

1 même (inaudible) du secteur de Hull dans sa
2 situation actuelle, sans tenir compte de la
3 densification du centre-ville et des projets de
4 condos de forte densité qui sont prévus, si on
5 suit ces tendances-là, l'ajout de la
6 municipalité de Chelsea pourrait renforcer le
7 déséquilibre.

8 On fait remarquer aussi que le comté de Pontiac
9 est déjà à 4.2 % d'écart et s'il y avait
10 transfert de Chelsea, dont la municipalité de
11 Pontiac qui fait partie de la MRC des Collines
12 qui fait partie aussi comté de Pontiac, alors il
13 y a déjà des éléments communs entre (inaudible)
14 la municipalité de Pontiac qui fait partie de la
15 MRC des Collines également, même chose, au même
16 titre que Chelsea, et ils ont déjà des intérêts
17 communs.

18 **M. SERGE COURVILLE :**

19 Moi, si je vous comprends bien, vous ouvrez une
20 porte du côté de Pontiac?

21 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

22 Non, je dis...

23 **M. SERGE COURVILLE :**

24 Non?

25 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

1 ... que si...

2 **M. SERGE COURVILLE :**

3 On n'a pas (inaudible).

4 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

5 Bien, en fait, si vous trouvez qu'il y en a trop
6 d'électeurs dans le comté de Gatineau, il y a
7 possibilité de venir faire un transfert plutôt
8 vers le comté de Pontiac qui, lui, est beaucoup
9 plus près du seuil minimum.

10 **M. SERGE COURVILLE :**

11 Dans ce sens-là.

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 Oui, c'est ça.

14 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

15 Il y a aussi une communauté d'intérêt entre la
16 MRC... une communauté d'intérêt de la MRC des
17 Collines où on retrouve Pontiac et Chelsea dans
18 la même MRC.

19 **M. SERGE COURVILLE :**

20 Merci.

21 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

22 En fait, ce sont des municipalités qui forment
23 la couronne...

24 **M. SERGE COURVILLE :**

25 Oui, oui.

1 **M. PAUL-ANDRÉ ROY :**

2 ... urbaine autour de Gatineau, la MRC des
3 Collines, dans le fond, c'est la couronne autour
4 de Gatineau, ces deux municipalités en font
5 partie.

6 **M. SERGE COURVILLE :**

7 Message compris. Merci.

8 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9 Petite...

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 Merci. Oh! Monsieur Jean.

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 ... question rapide. Vous avez porté à notre
14 attention le vote étudiant.

15 **M. ROBERT DRAPEAU :**

16 Oui.

17 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

18 C'est la première fois qu'on en parle dans notre
19 tournée, là, j'étais un peu intéressé ou
20 intrigué.

21 Est-ce que... vous dites que c'est marginal,
22 évidemment ça pourrait gonfler un peu le nombre
23 d'électeurs au sens... d'électeurs au sens de la
24 Loi électorale, là, je crois qu'il y a un
25 certain nombre de conditions pour lesquelles un

1 étudiant réussit à s'inscrire ou...

2 **UNE INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

3 (Inaudible).

4 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

5 ... ou c'est (inaudible) peut-être. Est-ce que
6 c'est 1 %, c'est 5 %, est-ce que vous l'avez...
7 est-ce qu'on peut arriver à l'estimer, par
8 exemple? Parce que c'est un paramètre qu'on
9 devrait prendre en compte, en fait.

10 **M. ROBERT DRAPEAU :**

11 Je pense que c'est trop tôt pour estimer parce
12 que, à mon sens à moi, il y a un travail au plan
13 gouvernemental à faire pour promouvoir le vote
14 étudiant sur les campus comme tels. Tant que ce
15 travail-là ne sera pas effectué, je veux dire
16 comme tel on ne pourra pas assister à une vague
17 de fond.

18 L'autre chose pour laquelle c'est important ce
19 votre-là, puis entre autres ici dans la région
20 de l'Outaouais on sait qu'actuellement les gens
21 sont plus intéressés à commencer leurs études
22 ici, aller par la suite à Montréal, à Québec,
23 Trois-Rivières, qui offrent notamment l'école
24 satellite de médecine, Chicoutimi qui offre
25 l'école satellite de médecine, tandis qu'ici on

1 n'a pas... on n'a pas l'école satellite de
2 médecine, ça fait longtemps que c'est demandé.
3 Alors, l'attrait de garder les jeunes à
4 l'intérieur du milieu, ce n'est pas quelque
5 chose qu'on peut quantifier dans les médias. On
6 va pouvoir quantifier ça le jour où le
7 gouvernement mettra en place une politique de
8 promotion du vote étudiant sur les campus.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 Alors, vous me permettez d'apporter une
11 précision?

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 Oui.

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 Je vais parler comme directrice générale des
16 élections. Pour rectifier le tout, je dirais,
17 les étudiants en tant que tels lorsqu'ils sont
18 sur les campus, hein, ils ont leur domicile
19 ailleurs, majoritairement, dans la province de
20 Québec.

21 **M. ROBERT DRAPEAU :**

22 Hum hum. Hum hum.

23 **Me LUCIE FISET, présidente :**

24 Nous avons maintenant les bureaux de vote dans
25 les établissements d'enseignement, ce qui fait

1 en sorte que les étudiants peuvent voter pour
2 leur député dans la circonscription de leur
3 domicile, ce qu'on appelle le vote hors
4 circonscription. Et nous implantons des bureaux
5 de vote dans les différents campus pour qu'ils
6 puissent effectivement exercer leur droit de
7 vote durant différentes journées, d'ailleurs,
8 plus d'une journée.

9 **M. ROBERT DRAPEAU :**

10 Hum hum.

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 Donc, ces gens-là, ce qu'on appelle les
13 étudiants en tant que tels, les vrais purs et
14 durs, je dirais, qui ne s'établissent pas, c'est
15 différent d'une personne qui viendrait
16 s'établir...

17 **M. ROBERT DRAPEAU :**

18 Hum hum.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 ... hein, dans votre région pour étudier, à ce
21 moment-là elle prend domicile, mais les
22 étudiants en tant que tels, eux, ne sont pas
23 considérés comme étant des électeurs de la
24 région où ils...

25 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Étudient.

Me LUCIE FISET, présidente :

... font leurs études. Exactement

Parce qu'ils demeurent des électeurs dans les régions, finalement, dans les municipalités où ils ont leur domicile.

Alors, voilà, petite rectification apportée.

Un grand merci pour tout.

M. ROBERT DRAPEAU :

Merci.

M. BRUNO JEAN, commissaire :

Merci.

Me LUCIE FISET, présidente :

On a pris bonne note de vos représentations.

- - - - -

M. BERNARD OUELLET, secrétaire :

Alors, la prochaine intervention sera faite par monsieur Michel Gauthier. Monsieur Gauthier est président du Conseil régional de l'Outaouais du Parti libéral du Québec et on me dit qu'il est accompagné de monsieur Nicolas Mallette, qui lui est président de la Commission Jeunesse régionale du Parti libéral du Québec.

M. MICHEL GAUTHIER :

Excusez-moi, c'est Michel Gauthier. Mon horaire

1 est un petit peu plus flexible que celui de
2 madame Vallée, alors je n'aurais pas d'objection
3 à ce que (inaudible). Non?

4 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

5 (Inaudible).

6 **M. MICHEL GAUTHIER :**

7 Il y a monsieur Serge Bernier aussi qui va
8 m'accompagner.

9 - - - - -

10 **INTERVENTION DE M. MICHEL GAUTHIER**

11 - - - - -

12 **M. MICHEL GAUTHIER :**

13 Alors, d'entrée de jeu, j'aimerais remercier la
14 Commission d'avoir prévu cette audience-là ce
15 soir à Gatineau et de prendre la peine
16 d'entendre nos suggestions, recommandations,
17 conseils ou propositions qu'on puisse faire sur
18 le rapport préliminaire de la Commission puis
19 sur ce qu'on pense que devraient être les
20 meilleures choses pour notre région.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Merci à vous de votre présence.

23 **M. MICHEL GAUTHIER :**

24 Merci. Alors, le Conseil régional de l'Outaouais
25 du Parti libéral regroupe les présidents des

1 cinq circonscriptions de l'Outaouais, les
2 présidents d'associations, il regroupe également
3 les présidents de la Commission Jeunesse,
4 monsieur Mallette est avec moi ce soir, ainsi
5 que le président de la Commission politique,
6 monsieur Bernier qui est à ma droite.
7 Alors, le rôle du Conseil régional c'est
8 d'assurer le lien... c'est d'assurer le lien
9 entre les différentes instances locales, de
10 faire le suivi des décisions du Conseil national
11 et d'intervenir sur des questions qui touchent
12 l'ensemble de la région, comme c'est le cas ce
13 soir. La refonte de la carte électorale
14 s'inscrit donc, bien sûr, dans ce dernier point.
15 Qu'il s'agisse des propositions du rapport
16 préliminaire de la Commission ou des demandes
17 locales, l'ensemble du territoire de l'Outaouais
18 est touché par l'actuel projet de refonte.
19 D'entrée de jeu, mentionnons que l'Outaouais est
20 fortement pénalisé, on l'a vu tantôt, on a
21 souligné des statistiques qui sont identiques à
22 1/2 de 1 % près avec celles de Laurentides-
23 Lanaudière.
24 Alors, en se basant sur la moyenne d'électeurs
25 par circonscription on peut ici affirmer que le

1 poids électoral de 32 287 électeurs de la région
2 peut être considéré comme nul lors d'une
3 élection. On se comprend que c'est une
4 affirmation mathématique.
5 Alors, notre mémoire s'attarde également à deux
6 demandes de changement de nom de circonscription
7 et je vais débiter par ces deux demandes-là.
8 Alors, dans le cas de la circonscription de
9 Gatineau, le passage des années n'est pas
10 parvenu à dissiper la confusion qui entoure le
11 nom de la circonscription de Gatineau et la
12 création d'une nouvelle grande ville de Gatineau
13 en 2002 a contribué à maintenir cet
14 embrouillement.
15 Pourtant, des trois circonscriptions rurales de
16 l'Outaouais, Gatineau est celle dont le
17 territoire recoupe le moins celui de la ville de
18 Gatineau. Alors, il y a juste la portion au sud
19 du boulevard de la Vérendrye qui fait partie de
20 la ville de Gatineau et, en même temps, du comté
21 de Gatineau. Bien, en fait, les cinq
22 circonscriptions ont une portion de la ville de
23 Gatineau, pour montrer un petit peu comment
24 c'est un puzzle la situation de l'Outaouais.
25 Alors, dans ce sens-là, afin de mieux refléter

1 la réalité géographique du comté de Gatineau,
2 dont toutes les municipalités -- je dis bien
3 toutes -- recourent le territoire du bassin
4 versant de la rivière Gatineau et d'éliminer
5 cette confusion persistante de nom, nous
6 suggérons à la Commission une modification
7 mineure, soit d'en changer le nom pour celui de
8 circonscription de La Gatineau.
9 Alors, pour tous les gens qui sont habitués avec
10 les noms de lieux au Québec, quand on dit La
11 Gatineau, La Matapédia, Le Saguenay, on sait
12 qu'on ne parle pas d'une ville, on parle d'une
13 région.
14 Alors, moi-même, j'ai toujours vécu en
15 Outaouais, je demeurais à Gatineau, je demeure
16 dans le secteur rural maintenant de la
17 circonscription de Gatineau et jamais cette
18 confusion-là ne s'est complètement dissipée. Et
19 surtout avec des changements de cartes
20 électorales, il y en a eu encore un dernier dans
21 le secteur urbain de Gatineau en 2011 pour le
22 comté de Gatineau, il y a bien des gens qui ne
23 savaient pas trop dans quelle circonscription
24 ils se trouvaient. Et ça va revenir tantôt,
25 entre autres, pour vous suggérer que peut-être

1 on pourrait attendre pour modifier les limites
2 des circonscriptions, on va s'expliquer un petit
3 peu plus en détail tantôt.
4 La circonscription de Pontiac.
5 Dans le cas de la circonscription de Pontiac, la
6 situation est différente. Celle-ci tient son nom
7 de l'ancien Conseil de comté de Pontiac dont la
8 population formait à l'origine la totalité de la
9 population électorale. C'était, dans les faits,
10 à l'époque au cours de laquelle les comtés
11 électoraux épousaient les limites de conseils de
12 comté. À cette époque-là, on ne parlait pas de
13 poids électoral, chaque comté avait sa
14 population, son député, et il y avait même des
15 protections en vertu de la constitution
16 canadienne (inaudible), maintenant c'est un
17 autre scénario.
18 Alors, aujourd'hui... alors, à cette époque, le
19 territoire de l'actuel secteur Aylmer de la
20 ville de Gatineau était essentiellement rural,
21 peu peuplé et englobé dans la circonscription
22 de Gatineau. On revient souvent avec la
23 circonscription de Gatineau, elle était grande
24 à l'époque.
25 Alors, aujourd'hui ce secteur, maintenant

1 entièrement englobé dans Pontiac, est fortement
2 urbanisé et sa population dépasse les 55 000
3 habitants. Son poids démographique équivaut à
4 environ 70 % de celui de la circonscription.
5 Pour mieux refléter la réalité géographique et
6 sociodémographique de ce territoire, nous
7 suggérons donc à la Commission d'en modifier le
8 nom pour celui de circonscription de Pontiac-
9 Aylmer.

10 Je vous fais grâce des arguments
11 socioéconomiques et démographiques, vous les
12 avez beaucoup expliqués dans votre rapport et on
13 les reprend à notre compte aussi pour cette
14 demande de modification-là.

15 Et une petite note en terminant sur les noms de
16 circonscriptions. Alors, les suggestions de
17 changements de noms reçoivent l'appui des
18 députés des deux circonscriptions en question,
19 madame Stéphanie Vallée et monsieur André
20 Fortin.

21 On aborde maintenant la question de modification
22 des territoires des circonscriptions.

23 Alors, la population électorale de Gatineau et
24 de Papineau dépasse de 20 % la moyenne cible de
25 48 387 électeurs. J'arrondis, là, mais c'est

1 dans les 19.
2 La Commission mentionne même dans son rapport
3 préliminaire que la population de Gatineau -- on
4 parle de la circonscription -- dépassera
5 probablement le maximum de 25 % si aucun
6 changement n'est apporté. Elle suggère donc de
7 retrancher la municipalité de Chelsea de la
8 circonscription de Gatineau pour rattacher à la
9 circonscription de Hull, ce qui nous semble
10 pourtant contraire au principe de respect de
11 l'environnement sociodémographique et de
12 représentation effective.
13 La Commission suggère également de retrancher de
14 Papineau la partie de cette circonscription qui
15 se trouve au sud de la voie ferrée, entre le lac
16 Beauchesne et le boulevard Labrosse, pour
17 rajouter à la circonscription de Chapleau.
18 Alors, c'est ce que vous disiez tantôt, le
19 déplacement de la ligne vers l'est pour déplacer
20 un bloc d'électeurs.
21 Et je ferai remarquer aussi qu'en 2011 on avait
22 déplacé la ville... la municipalité de Val-des-
23 Monts de Papineau vers la circonscription de
24 Gatineau, on va y revenir tantôt parce que là,
25 l'effet domino, on est rendu à Chelsea.

1 Alors, force est de constater, et là il y a un
2 tableau dans mon document, vous pouvez voir, et
3 ce qui ressort le plus du tableau, et comme ça
4 a été mentionné tantôt, on passe de 19 % dans
5 Gatineau à 9.3 % avec le changement, puis on
6 fait le contraire dans Hull, on part de 9 puis
7 on monte à 19.

8 C'est sûr qu'il y a d'autres argumentations au
9 niveau de l'évolution démographique, mais je
10 veux surtout, moi, faire une explication globale
11 pour l'Outaouais. Parce qu'en réalité, le
12 problème de l'Outaouais, on ne peut pas
13 l'identifier à une circonscription, peut-être
14 juste Pontiac qu'on peut mettre un peu de côté
15 avec son 4 %, mais le reste du problème il est
16 global. Parce que la ville de Gatineau recoupe
17 toutes les circonscriptions, donc l'évolution
18 démographique, que ce soit dans les comtés
19 ruraux ou dans la ville de Gatineau, ça
20 influence les populations électorales de tous
21 les comtés.

22 Alors, je rappelle qu'en 2011 la circonscription
23 de Gatineau avait hérité de la municipalité de
24 Val-des-Monts, comme j'ai mentionné, aujourd'hui
25 on propose de déplacer Chelsea.

1 Alors, ici, on assiste à une sorte d'effet
2 domino, la circonscription de Gatineau sert --
3 excusez l'expression -- de courroie de
4 transmission temporelle pour transférer des
5 électeurs de l'est vers l'ouest.
6 Cette malheureuse situation est le reflet du
7 réel problème auquel fait face la Commission en
8 Outaouais lorsque vient le temps de réviser la
9 carte électorale. L'Outaouais dans son ensemble
10 est en surpopulation électorale, vous l'avez
11 d'ailleurs souligné, parce qu'une fois réglé le
12 problème de Laurentides-Lanaudière, vous avez le
13 même problème avec l'Outaouais, on est dans les
14 mêmes pourcentages. Ce qui me fait penser qu'on
15 aurait dû aussi régler cette année le problème
16 de (inaudible).
17 Alors, l'Outaouais est dans son ensemble donc en
18 surpopulation électorale et les perspectives
19 d'évolution démographique y sont plus
20 importantes que dans l'ensemble du Québec, le
21 problème ne peut donc aller qu'en s'accroissant.
22 La meilleure façon est de jeter un coup d'oeil
23 sur les prévisions démographiques de l'Institut
24 de la statistique du Québec sur lesquelles,
25 d'ailleurs, vous vous êtes appuyés pour étaler

1 votre proposition.
2 Alors, la tableau qui suit dans le document qui
3 s'appuie sur ces statistiques-là, les données
4 touchant les électeurs sont extrapolées à partir
5 de celles de la population en prenant comme
6 prémisse qu'elles évoluent au même rythme.
7 Alors, on a un chiffre pour 2011, on a un
8 chiffre pour 2016, alors la moyenne sur cinq
9 ans, on la divise par cinq, puis on l'applique
10 année après année pour pouvoir faire un tableau
11 qui nous donne, année après année, la situation.
12 Et là, j'ai une petite question avant d'aborder
13 le tableau.
14 Tantôt, pendant que j'écoutais une des
15 interventions, monsieur Courville vous avez
16 mentionné que quand vous (inaudible) une
17 nouvelle carte électorale, c'est dans l'espoir
18 qu'elle serve au moins pour deux 2 élections.
19 Alors, les deux 2 prochaines élections, ce sera
20 en 2018 et en 2022. Alors, si vous regardez le
21 tableau, en 2022, lors de la deuxième élection,
22 la population électorale de l'Outaouais serait
23 en surplus de 23.9 %, c'est 10 points de plus
24 que la situation de Laurentides-Lanaudière à
25 l'heure actuelle.

1 À mon avis, juste cette remarque statistique là
2 justifie que l'Outaouais puisse bénéficier, dès
3 cette carte électorale là, d'un nouveau comté.
4 Je comprends aussi que quand vous ajoutez deux
5 comtés dans Laurentides-Lanaudière pour un
6 territoire qui en a 15 comtés, que l'impact
7 est... ça se répartit mieux. Exemple, si on
8 appliquait un nouveau comté en Outaouais notre
9 moyenne baisserait davantage que quand vous en
10 appliquez deux nouveaux dans Laurentides-
11 Lanaudière. Mathématiquement, je comprends que
12 ça, ça peut servir d'argument pour dire :
13 commençons par régler Laurentides-Lanaudière.
14 Sauf que, pour employer une vieille expression,
15 mes oreilles ont «silé» tantôt quand j'ai
16 entendu «une carte bonne pour deux élections»,
17 ce qui nous amène en 2022.
18 Si, au niveau de l'Outaouais, on est à 23.9 % en
19 dépassement, ça veut dire qu'on devra avoir au
20 moins trois circonscriptions qui vont être au-
21 delà du 25 %. C'est impossible de faire
22 autrement parce qu'on est à la limite. Et si on
23 continue avec l'évolution démographique, on
24 arrive dès l'année suivante à 25 % en
25 dépassement.

1 Alors, c'est insoutenable parce que là vraiment
2 le poids des électeurs de l'Outaouais est
3 vraiment pénalisé à ce moment-là.
4 Si on me disait : la carte va être faite pour
5 une élection, puis, bon, bien c'est sûr que
6 c'est beaucoup de démarches, qu'on devra faire
7 tous les calculs à la grandeur de la province,
8 si on veut rajouter une circonscription en
9 Outaouais, il faut en enlever une quelque part
10 ailleurs. Ça, je suis conscient de ça.
11 Mais si on me dit que la carte va servir pour
12 deux élections, bien je trouve que les
13 propositions actuellement sur la table, le
14 maintien de l'Outaouais à cinq circonscriptions
15 est insoutenable et inacceptable.
16 Alors, c'est pour ça que j'ai fait un tableau
17 pour que vous voyez ça commence à être rouge
18 dans le 23.9 %, c'est plus que rouge, là, si
19 c'était une automobile le moteur chaufferait.
20 Donc, avec une surpopulation électorale de 19 %
21 prévue pour la prochaine élection -- puis là,
22 19 %, on ne parle pas de 2022, on parle de 2018
23 -- 19 % c'est déjà six points de plus que
24 Laurentides-Lanaudière pour l'élection de 2018.
25 C'est sûr qu'il va y avoir un peu d'évolution

1 démographique un peu partout aussi, mais ça ne
2 fait rien, c'est là quand même.
3 Je vous ferai remarquer également que dans votre
4 nouvelle répartition des circonscriptions dans
5 Laurentides-Lanaudière, avec celles de La Plaine
6 puis de Prévost, que vous avez quand même
7 quelques circonscriptions sous la moyenne. Ça
8 fait que là je n'ai pas l'intention de refaire
9 les calculs de la Commission, mais je pense
10 qu'il y aurait peut-être moyen, je le dis comme
11 ça de façon non précisée, de dire : bien, peut-
12 être qu'il pourrait y avoir seulement qu'une
13 nouvelle circonscription dans Laurentides-
14 Lanaudière, on pourrait temporiser pour là pour
15 une période, puis ici une de plus suffirait
16 peut-être pour les trois prochaines élections.
17 Je reviens toujours au chiffre de 23.9 pour
18 l'élection de 2022. À moins que vous révisiez la
19 carte électorale au printemps, que ce soit une
20 nouvelle carte, mais ça vous donnerait juste une
21 élection.
22 Alors, les chiffres démontrent clairement que la
23 définition de la dynamique électorale en
24 Outaouais ne passe plus par un redécoupage des
25 territoires des cinq circonscriptions actuelles.

1 Le transfert d'électeurs n'améliore en rien la
2 problématique actuelle, il serait davantage un
3 dérangement qu'une amélioration, en tout cas il
4 n'est pas une solution. Parce que, en réalité,
5 on aurait toujours un surplus au niveau
6 régional, on balancerait temporairement un
7 certain nombre d'électeurs entre deux
8 circonscriptions, surtout celle de Hull et de
9 Gatineau, mais ça changerait quoi au bout de la
10 ligne en termes d'utilité électorale en 2018?
11 Ça ne changerait, dans mon livre à moi,
12 absolument rien.

13 Alors, cette... puis là, bien, on dérangerait
14 des électeurs habitués de voter à une place
15 d'aller voter ailleurs, déjà qu'on avait de la
16 misère à savoir de quel côté du boulevard on
17 allait voter dans la ville de Gatineau quand on
18 a fait le changement en 2011. Il y a des gens de
19 Val-des-Monts qui ont dû s'habituer à venir
20 voter dans Gatineau, avant ils étaient dans
21 Papineau, et, veut veut pas, il va falloir un
22 moment donné ajouter une sixième circonscription
23 et là, vous allez vous retrouver sur la ligne de
24 l'est à Gatineau où il va falloir, entre
25 Papineau, Gatineau puis Chapleau, redéfinir une

1 sixième circonscription. C'est là qu'elle est la
2 surpopulation.

3 Alors, si on déplace Chelsea, dans la nouvelle
4 description que vous allez faire un jour ou
5 l'autre, vous allez retourner Val-des-Monts dans
6 la nouvelle circonscription ou dans Papineau
7 pour créer des circonscriptions homogènes, vous
8 allez avoir déplacé des populations deux fois,
9 tout ça pour arriver à un résultat qui serait le
10 même.

11 Alors, moi, je me dis qu'à l'heure actuelle à
12 cinq circonscriptions, nous, notre
13 recommandation c'est : ne touchons pas aux
14 limites des circonscriptions à l'heure actuelle.
15 Mais c'est évident que notre recommandation
16 c'est six circonscriptions. Et ça, je pense que
17 les chiffres qui sont là sont assez éloquents.
18 Alors, je saute des bouts dans le rapport parce
19 que je pense qu'en expliquant ce que je viens de
20 dire, là, j'ai probablement recoupé pas mal des
21 choses qui sont là.

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Et on va le lire.

24 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

25 Oui.

1 **M. MICHEL GAUTHIER :**

2 Mais, par contre, je voudrais vous souligner un
3 commentaire qui reste au niveau du commentaire
4 parce que je pense que ça soulève un débat qui
5 n'a pas sa place ici ce soir, ni devant la
6 Commission, et ça part du commentaire : la
7 recherche de la représentation effective et le
8 maintien du nombre de circonscriptions au total
9 actuel sont deux avenues incompatibles.

10 On va toujours se retrouver avec des dilemmes où
11 on va faire du puzzle avec les électeurs parce
12 qu'on va essayer d'équilibrer les choses en
13 tenant compte de comtés d'exception, de régions
14 en surpopulation, d'autres comme l'Abitibi en
15 sous-population.

16 Alors, moi, je me dis... c'est, par contre, un
17 débat qui relève du législateur, donc il va être
18 fait à une autre table que celle-ci, et je fais
19 juste faire le commentaire pour le moment ce
20 soir parce que ça fait quand même partie des
21 choses qui nous portent à réfléchir et qui font
22 en sorte qu'on est placé devant une situation où
23 il faut trouver des solutions autres que celle-
24 là.

25 Je parle également dans mon rapport du jugement

1 de la Cour suprême sur l'arrêt Carter qui est
2 venu définir l'acceptabilité du 25 %, mais avec
3 trois juges en dissension.
4 Et, comme vous avez mentionné au début de la
5 soirée, on est une des provinces qui accepte la
6 plus grosse différence.
7 Et quand je mentionne qu'il nous fait six
8 circonscriptions dans l'Outaouais, je dirais que
9 cette démarche-là va dans le sens d'une
10 meilleure démocratie effective.
11 Alors, en conclusion, le Conseil du Parti... le
12 Conseil régional du Parti libéral remercie la
13 Commission pour la tenue de cette audience dans
14 notre région. C'est avec plaisir que nous y
15 participons et il nous fera autant plaisir de
16 répondre à toute question que ce mémoire
17 pourrait soulever.
18 À la fin, vous avez les résolutions de la
19 Municipalité de Chelsea, du Conseil de comté...
20 pas du Conseil de comté, de la MRC des Collines
21 et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, tous
22 soutiennent les mêmes conclusions que le rapport
23 pour ce qui a trait à l'appartenance de Chelsea
24 à un comté électoral, soit de demeurer dans
25 Gatineau.

1 Je vous remercie de votre attention.

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Merci à vous. Message très clair.

4 **M. MICHEL GAUTHIER :**

5 Ça me fait plaisir.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Merci.

8 **M. SERGE COURVILLE :**

9 Je vais simplement rappeler que le deuxième
10 rapport, vous relirez la conclusion, rejoignait
11 beaucoup vos propos, le deuxième rapport de
12 2010.

13 **M. MICHEL GAUTHIER :**

14 Pardon?

15 **M. SERGE COURVILLE :**

16 Le deuxième rapport que la Commission avait fait
17 en 2010 pour la carte de 2011...

18 **M. MICHEL GAUTHIER :**

19 Oui.

20 **M. SERGE COURVILLE :**

21 ... rejoignait certains de vos propos.

22 **M. MICHEL GAUTHIER :**

23 O.K. Merci.

24 **M. SERGE COURVILLE :**

25 C'était déjà annoncé par la Commission que...

1 **M. MICHEL GAUTHIER :**

2 Alors, je les répète et en y mettant beaucoup
3 d'emphase.

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Un grand merci à vous.

6 **M. MICHEL GAUTHIER :**

7 Merci.

8 **M. SERGE COURVILLE :**

9 Merci beaucoup.

10 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11 Merci beaucoup.

12 - - - - -

13 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

14 Alors, la prochaine intervenante sera madame
15 Caryl Green. Madame Green est mairesse de la
16 municipalité de Chelsea, elle est accompagnée de
17 monsieur Charles Ricard et de monsieur André
18 Renaud, et ils ont déposé un mémoire auprès de
19 la Commission.

20 La parole est à vous.

21 - - - - -

22 **INTERVENTION DE Mme CARYL GREEN**

23 - - - - -

24 **Mme CARYL GREEN :**

25 Bonjour, Madame la présidente et Messieurs les

1 commissaires.

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Bonsoir.

4 **M. SERGE COURVILLE :**

5 Bonsoir.

6 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

7 Bonsoir.

8 **Mme CARYL GREEN :**

9 Et Madame la députée aussi.

10 Je me donne Caryl Green, mairesse de Chelsea, et
11 il me fait plaisir de vous parler de la
12 municipalité de Chelsea et, selon l'article 15
13 de la Loi électorale, plaider pour que Chelsea
14 ne soit pas retirée de la circonscription
15 électorale de Gatineau, tel que proposé par le
16 rapport préliminaire de la Commission.

17 On a présenté monsieur André Renaud, ancien
18 maire de Chelsea, et monsieur Charles Ricard,
19 directeur général et secrétaire-trésorier de la
20 municipalité de Chelsea et, malheureusement,
21 monsieur Jean-Paul Leduc, conseiller municipal,
22 je pense est pris à l'aéroport en venant de
23 Toronto, alors je m'excuse.

24 Merci de nous permettre de commenter le rapport
25 préliminaire de la Commission et de revoir avec

1 vous les faits saillants de notre soumission qui
2 vous a déjà été déposée.
3 Suite à mes propos, nous sommes à votre
4 disposition pour répondre à toute question que
5 vous pourriez avoir pour clarifier notre
6 position.
7 Je commencerai par dire que la soumission de
8 Chelsea est appuyée par madame Stéphanie Vallée,
9 députée de la circonscription de Gatineau; par
10 monsieur Robert Bussières, préfet de la MRC des
11 Collines-de-l'Outaouais; ainsi que par les
12 maires des municipalités de la MRC des Collines;
13 et par monsieur Michel Merleau, préfet de la MRC
14 de la Vallée-de-la-Gatineau; et les maires de
15 cette MRC dans la circonscription de Gatineau.
16 Notre soumission se divise en trois (3) volets,
17 premièrement elle vous décrit ce que Chelsea
18 est, une communauté rurale.
19 Deuxièmement, ce que Chelsea n'est pas, une
20 communauté urbaine.
21 Et troisièmement, les critères de l'article 15
22 de la Loi électorale qui militent en faveur de
23 maintenir Chelsea au sein de la circonscription
24 de Gatineau et de conclure que les électeurs de
25 Chelsea doivent continuer d'être représentés à

1 l'Assemblée nationale par une personne élue par
2 des électeurs de communauté rurale qui ont des
3 intérêts semblables à ceux de Chelsea et non
4 ceux d'une communauté urbaine.

5 Le conseil municipal de Chelsea a adopté à
6 l'unanimité la résolution numéro 100-15 à sa
7 séance régulière du 7 avril, qui fait partie de
8 notre soumission, vous demandant de maintenir
9 Chelsea dans la circonscription de Gatineau en
10 se basant sur tous les critères énoncés à
11 l'article 15 de la Loi électorale pour illustrer
12 le caractère rural et non urbain de Chelsea.

13 J'attire votre attention pour le moment sur
14 seulement trois de ces nombreux critères.

15 En premier, le caractère rural du territoire de
16 la municipalité de Chelsea diffère du caractère
17 urbain du territoire de la ville de Gatineau
18 puisque les résidants de Chelsea et autres
19 municipalités de la circonscription de Gatineau
20 sont desservis pour la plupart par des puits,
21 des fosses septiques et pour plusieurs par des
22 chemins privés, ce qui n'est pas le cas pour les
23 résidants de la circonscription de Hull.

24 Deux, la présence de pôles de développement
25 régionaux dans la municipalité de Chelsea

1 démontre que les liens communs sont envers les
2 municipalités de la MRC des Collines plutôt que
3 la ville de Gatineau et la circonscription de
4 Hull. Voir les bureaux administratifs de la MRC
5 des Collines situés à Chelsea ainsi que la Cour
6 de justice régionale et la participation de
7 Chelsea avec les autres municipalités de la MRC
8 des Collines, et non la ville de Gatineau, pour
9 la Sécurité publique, police, incendie,
10 traitements d'égoûts de fosses septiques,
11 recyclage, déchets domestiques, recyclage des
12 matériaux dangereux.

13 Et troisièmement, les différentes limites
14 administratives de nombreux services de santé,
15 éducation, sports, loisirs, récréation et de
16 nombreux commerces utilisés par les résidents de
17 Chelsea sont situées dans le territoire de la
18 MRC des Collines et non pas dans la ville de
19 Gatineau.

20 Avant de conclure, j'aimerais attirer votre
21 attention sur le fait suivant, qui a aussi été
22 observé par les deux MRC de la circonscription
23 de Gatineau, pour que les électeurs de Chelsea
24 ne soient pas retirés de la circonscription de
25 Gatineau, et on a déjà entendu ces chiffres.

1 La Commission base sa proposition en considérant
2 l'écart de 19.5% du nombre d'électeurs de la
3 circonscription de Gatineau par rapport à la
4 moyenne provinciale comparativement à un écart
5 de 9,1% pour la circonscription de Hull. La
6 nouvelle carte ne fait que renverser l'écart
7 entre les deux circonscriptions, soit un écart
8 de 9,3% pour Gatineau et de 19,3% pour Hull. Et
9 ce changement n'améliore pas la situation, car
10 il ne fait que renverser la situation actuelle
11 entre les deux circonscriptions.

12 En conclusion, Madame la présidente et Messieurs
13 les commissaires, notre soumission démontre
14 positivement que les électeurs de Chelsea
15 partagent des intérêts communs avec les
16 municipalités rurales du comté de Gatineau.
17 Notre intervention vous invite respectueusement
18 à décider que nos électeurs devraient continuer
19 d'être représentés à l'Assemblée nationale par
20 une personne qui est élue pour faire valoir
21 leurs intérêts plutôt que d'être amalgamés à la
22 circonscription de Hull où, le cas échéant,
23 91.4% des électeurs auraient des priorités
24 distinctes et différentes.

25 Nous présentons cette soumission tout en

1 respectant les normes qui régissent le nombre
2 d'électeurs permis dans chacun de ces deux
3 circonscriptions électorales.

4 Merci.

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Merci à vous.

7 Nous avons évidemment pris connaissance de votre
8 mémoire et je vous dirais que votre message est
9 très clair.

10 Messieurs les commissaires, avez-vous des
11 questions?

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Non, simplement rappeler, j'étais là à la
14 dernière carte électorale, la dernière tournée
15 de la province, et nous avons constaté quand
16 même deux situations extrêmes, dans certaines
17 des circonscriptions ils voulaient absolument
18 voir intégrer de l'urbain et du rural alors que
19 d'autres disaient non, on veut rester urbain ou
20 on veut rester rural.

21 Alors, je pense que c'est tout à fait légitime
22 de vouloir l'un ou l'autre, là, la Commission
23 entend et je vous remercie pour votre mémoire,
24 c'est très clair. Le message est clair.

25 **Mme CARYL GREEN :**

1 Merci beaucoup.

2 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

3 Donc, un petit commentaire. Dans le fond, votre
4 mémoire illustre très bien le concept de
5 communauté naturelle que la loi nous demande de
6 prendre en compte.

7 Évidemment, et je dirais votre prédécesseur l'a
8 rappelé tantôt, que des fois c'est quasiment
9 incompatible avec l'autre règle de l'égalité
10 effective, c'est-à-dire de respecter une moyenne
11 d'électeurs. Donc, on a d'un côté une
12 mathématique qui est des fois un petit peu
13 rébarbative avec la réalité des communautés
14 naturelles dont vous avez fait une éloquente
15 démonstration ce soir.

16 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

17 D'où l'importance de nos auditions publiques
18 pour bien comprendre la réalité de votre
19 terrain.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Voilà.

22 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

23 Ça nous inspire énormément, ça nous éclaire.

24 **Mme CARYL GREEN :**

25 O.K.

1 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

2 Bonsoir.

3 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

4 Bonsoir.

5 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

6 Bonsoir.

7 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8 Vous allez être en stéréo!

9 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

10 Ah, non, c'est bien assez.

11 Alors, bonsoir, je vous remercie, merci beaucoup
12 de votre visite et, en fait, je vous dirais que
13 celle qui s'adresse à vous aujourd'hui, c'est
14 d'abord et avant tout la députée, c'est celle
15 qui a le privilège de représenter les citoyens
16 de la circonscription de Gatineau depuis huit
17 (8) ans déjà et qui a, au fil des ans, été à
18 même de constater les liens d'attachement des
19 citoyens et aussi de constater les effets des
20 modifications de la carte électorale, parce
21 qu'il y en a eu des modifications depuis huit
22 ans d'ailleurs, la dernière carte électorale a
23 amené chez nous, dans le comté, les citoyens de
24 la municipalité de Val-des-Monts et on les a
25 accueillis les bras grands ouverts.

1 Je ne veux pas revenir... parce que la plupart
2 des arguments qui sont présents à mon mémoire
3 vous ont été aussi savamment expliqués tant par
4 monsieur Gauthier que par madame Green et je
5 voulais simplement vous dire que je joins ma
6 voix à celle de monsieur Gauthier, à celle de
7 Caryl et à celle aussi des élus de la MRC des
8 Collines, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, qui
9 nous ont signifié l'importance justement de ces
10 communautés naturelles et du maintien des
11 communautés naturelles sur le territoire.

12 La municipalité de Chelsea fait partie du
13 magnifique comté qui est Gatineau et elle s'y
14 retrouve actuellement. Et je pense que le
15 respect des communautés naturelles c'est un
16 élément qui est important. Le comté de Gatineau,
17 vous le voyez en bleu sur la carte, il est
18 immense, 15 500 kilomètres carrés ça use des
19 pneus, croyez-moi. C'est un comté qui est
20 magnifique, certains territoires sont moins
21 peuplés, davantage par les chevreuils que par
22 les résidants, des très beaux paysages et
23 surtout une magnifique rivière, une rivière qui
24 vient du nord, qui longe le comté du nord au
25 sud, et cette rivière c'est celle qui au départ

1 m'a amenée à présenter... à vouloir vous
2 présenter mes observations.

3 Parce que depuis huit ans je reçois à tous les
4 jours au bureau des appels de citoyens de la
5 ville de Gatineau qui font appel à notre bureau
6 croyant que le comté de Gatineau, c'est le comté
7 de la ville de Gatineau.

8 La confusion, bien, évidemment, elle émane de la
9 ville de Gatineau, mais aussi du fait qu'une
10 autre circonscription située dans la région
11 urbaine, une circonscription fédérale porte le
12 nom de Gatineau également. Alors, ça porte à
13 confusion et là, on explique aux gens le
14 pourquoi de la dénomination de Gatineau,
15 l'existence de la rivière. Et je me suis dit
16 qu'il était peut-être intéressant de profiter de
17 votre présence, de profiter de vos
18 consultations, pour vous suggérer d'apporter une
19 modification toute simple, pas très compliquée,
20 et de pouvoir renommer cette circonscription du
21 nom de La Gatineau.

22 Pourquoi La Gatineau? Parce que la MRC des
23 Collines elle est connue aussi comme étant la
24 région des Collines de la Gatineau, «The
25 Gatineau Hills», la MRC c'est la Vallée-de-la-

1 Gatineau, la MRC qui est plus au nord, alors on
2 y fait référence au sein même de nos communautés
3 naturelles à cette rivière. Et cette rivière,
4 elle est aussi à l'origine du développement de
5 ces communautés naturelles, c'est par cette
6 rivière qu'est venue notre activité économique,
7 c'est cette rivière qui jusqu'en 94 était
8 utilisée pour la drave et la drave, industrie
9 forestière, bien, c'est un peu l'origine de
10 notre région de l'Outaouais.

11 Donc, ce serait de faire un beau clin d'oeil
12 aussi d'une certaine façon à ces pionniers qui
13 ont parfois laissé leur vie sur cette rivière
14 que de pouvoir renommer un comté du nom de La
15 Gatineau.

16 On sait bien, La Gatineau, elle, est nommée en
17 honneur de Nicolas Gatineau, on le sait, mais
18 maintenant La Gatineau comme telle fait partie
19 du paysage, fait partie de notre histoire, fait
20 partie de nos légendes et je croyais qu'il était
21 opportun de venir vous entretenir sur la
22 question.

23 L'autre élément, bien, comme l'a mentionné
24 monsieur Gauthier, je trouvais un petit peu
25 étonnant et puis je vous formule... je vous

1 formule la réflexion, que l'on ait procédé à
2 l'ajout de deux circonscriptions dans les
3 Laurentides-Lanaudière, mais que l'Outaouais,
4 bien qu'en forte croissance démographique dans
5 le secteur de la MRC des Collines, dans le
6 secteur de Gatineau, ne puisse pas être
7 considérée également comme une région où une
8 circonscription additionnelle serait utile et
9 serait avantageuse pour les citoyens afin de
10 pouvoir respecter le poids démographique de
11 l'Outaouais par rapport au Québec.

12 On vit une croissance démographique assez
13 spectaculaire dans Les Collines, dans Val-des-
14 Monts, dans Chelsea, dans Cantley, cette
15 croissance démographique on doit la gérer,
16 politiquement on doit la gérer par les demandes
17 d'ajout d'écoles, par les demandes d'ajouts de
18 services en soins de santé, le transport en
19 commun, bref je vous fais grâce de tout ce dont
20 on doit se préoccuper, mais qui sont des
21 préoccupations bien réelles et qui nous
22 démontrent à quel point il y a cette croissance-
23 là.

24 Et on vit tranquillement et bien que dans le
25 nord on vit... on doit jongler avec la

1 décroissance, donc dans la MRC de la Gatineau on
2 a un problème inverse, on a des enjeux
3 différents et on cherche à retenir nos jeunes,
4 à les ramener, à attirer les gens, la MRC des
5 Collines, elle, a tout le contraire. Alors, moi
6 je jongle, comme députée, je jongle avec deux
7 enjeux très différents au quotidien, mais malgré
8 ça on a cette croissance qui est là puis qu'on
9 devra à quelque part reconnaître dans le
10 contexte électoral et reconnaître afin d'assurer
11 un poids démographique aux gens de l'Outaouais.
12 Vous savez, maître Fiset, nous entendons, nous,
13 les députés de l'Outaouais bien souvent dire :
14 «L'Outaouais n'est pas considérée à Québec,
15 l'Outaouais est oubliée, on est trop loin de
16 Québec, on est trop à l'ouest.» Alors, je veux
17 porter ça à votre attention parce que dans la
18 considération que vous avez, là, dans la
19 répartition ou l'ajout de nouvelles
20 circonscriptions, il serait dommage de réduire
21 le poids démographique de l'Outaouais alors
22 qu'ailleurs au Québec certaines régions ont un
23 poids démographique beaucoup plus important.
24 Je regardais les chiffres, si on regarde au
25 Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple, où le

1 nombre d'électeurs par circonscription est de
2 44 000, pour cinq circonscriptions électorales
3 une population de 220 000 électeurs, et en
4 Outaouais, bien, 274 000 électeurs, cinq
5 circonscriptions électorales, avec une moyenne
6 par circonscription de 54 000. Il pourrait
7 éventuellement, avec cette croissance
8 démographique, y avoir un écart substantiel et
9 avoir cette perception par les citoyens de
10 l'Outaouais de ne pas avoir le même poids et là,
11 à ce moment-là, on donnerait raison à ce qu'on
12 entend parfois, puis je n'aimerais pas... je
13 n'aimerais pas pouvoir donner raison. Je veux
14 démontrer qu'à Québec, l'Outaouais est bel et
15 bien présente, elle est bel et bien connue et
16 que ses particularités et ses enjeux sont
17 considérés lorsque des décisions importantes
18 sont à être prises.
19 Alors, je vous dis tout ça, je n'ai pas... je
20 suis sortie de mon texte parce que, mon texte,
21 vous l'avez en main, vous aurez la chance de
22 l'étudier, mais comme je vous disais, je
23 reprends aussi les arguments que d'autres sont
24 venus vous présenter.
25 Et j'aimerais pouvoir avoir -- je souhaitais

1 être ici, je sais qu'il y a peu de mes collègues
2 qui se sont présentés devant vous lors des
3 consultations, moi je le fais bien candidement
4 parce que je suis... je suis vraiment éprise de
5 ceux et celles que je représente et je suis à
6 l'écoute des citoyens, il m'apparaissait
7 important de venir vous passer... de venir vous
8 porter ce message. Puis aussi, bien, parce que
9 ma rivière Gatineau je l'aime beaucoup, je
10 l'aime bien, puis j'aimerais qu'on puisse la
11 souligner.

12 Alors, merci de votre passage en Outaouais,
13 merci de votre écoute et puis si vous avez des
14 questions, je suis tout à vous.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Merci à vous. Encore une fois message très
17 clair, soyez assurée que nous considérons les
18 électeurs de votre région autant que les
19 électeurs qui se situent davantage plus près de
20 Québec. Il y a d'autres considérations, je vous
21 dirais, qui sont analysées dans l'ensemble de la
22 réflexion que nous faisons aujourd'hui, mais ce
23 que nous entendons du message est très très
24 clair, puis soyez assurée que nous allons
25 prendre en considération chaque représentation

1 pour pouvoir procéder ultérieurement à notre
2 proposition.

3 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

4 Merci.

5 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6 Bien, juste dire qu'on vous a entendue. Moi,
7 j'ai eu la chance de connaître un ancien maire
8 de Chelsea, donc je connais un peu Chelsea,
9 monsieur Jean Perras... Perras.

10 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

11 Ah, Jean, oui, Jean, qui a été là quand
12 j'étais...

13 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

14 Et on sait tout le travail qu'il a fait pour
15 défendre les intérêts des communautés rurales.
16 Donc, je veux dire, moi j'étais convaincu de...
17 je pense, en tout cas, que l'analyse qu'on peut
18 faire que... en fait, c'est l'image que tout le
19 monde a donnée dans les différents mémoires, le
20 caractère rural qui veut être défendu, si je
21 comprends bien aussi.

22 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

23 Mais, vous savez, l'Outouais a un beau
24 microcosme de communautés rurales; la région
25 urbaine qui est très riche, qui vit au rythme

1 d'une belle croissance démographique, un taux de
2 chômage quand même très raisonnable; et on a nos
3 communautés rurales tout autour en périphérie
4 qui ont une dynamique tout à fait différente.
5 Dans la Vallée-de-la-Gatineau, le taux de
6 chômage est à 15%. Alors, c'est très différent,
7 puis oui, les communautés rurales méritent qu'on
8 leur accorde une attention. Vous avez devant
9 vous quelqu'un qui a quand même passé plus de 20
10 ans à Maniwaki, donc...

11 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12 Ah oui.

13 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

14 ... donc qui est très au fait. Et la Vallée-de-
15 la-Gatineau, que vous voulez-vous, elle porte un
16 beau nom cette Vallée-de-Gatineau.

17 **Me LUCIE FISET, présidente :**

18 Merci.

19 **Mme STÉPHANIE VALLÉE :**

20 Merci.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Bonne soirée.

23 - - - - -

24 **M. BERNARD OUELLET, secrétaire :**

25 Alors, la prochaine intervention sera faite par

1 suis vraiment juste ici pour parler en son nom,
2 on s'est parlé beaucoup dans les derniers jours,
3 les dernières semaines pour travailler là-
4 dessus.

5 Ce n'est pas une demande qui est très complexe,
6 vous allez le voir, être représentant régional,
7 monsieur Gauthier en a parlé préalablement, puis
8 peut-être que je vais en profiter même en
9 préambule pour dire qu'on appuie absolument
10 toutes leurs démarches dans l'ensemble lors du
11 dépôt de mémoire de madame Vallée, puis madame
12 Green aussi de Chelsea, on est bien d'accord, on
13 est bien conscient de la réalité et de la
14 dualité rurale ou urbaine, nous aussi on doit
15 jongler avec ça dans la circonscription de
16 Pontiac.

17 Donc, on vient présenter essentiellement, donc,
18 une toute petite demande seulement pour notre
19 comté à nous, qui est essentiellement une
20 demande de changement de nom pour refléter un
21 peu avec cette dynamique-là, justement, rural-
22 urbain de la circonscription.

23 Il y a... je vais moi aussi peut-être plus y
24 aller ad lib un peu, puis vous avez de toute
25 façon le mémoire qui détaille quelques arguments

1 démographiques identitaires et historiques, j'y
2 reviendrai un peu, mais essentiellement cette
3 demande-là, dans le fond, moi le premier petit
4 soubresaut qu'on a eu, c'est en voyant un peu
5 les règles qui vous guident habituellement sur
6 la nomenclature des circonscriptions, en voyant
7 le (inaudible), normalement lorsqu'une
8 circonscription doit (inaudible) modifications
9 doit changer, alors nous on vous demande quand
10 même un peu cette demande-là, même si notre
11 circonscription elle ne change pas pour les
12 raisons qu'on a vues tout à l'heure, c'est-à-
13 dire que dans les... la démographie on est assez
14 près de la moyenne provinciale, c'est près de la
15 moyenne de l'Outaouais avec notre 4.2% avant et
16 après, donc on est très heureux que ce côté-là
17 reste comme ça.

18 Ceci dit, par contre, en lisant les critères qui
19 vous guident normalement pour un nouveau nom de
20 circonscription, on s'est rendu compte peut-être
21 que ces critères-là avaient été plus ou moins
22 appliqués à l'époque peut-être où le nom de la
23 circonscription a été choisi.

24 Il faut comprendre donc que la partie Pontiac du
25 comté, dont on est très fier aussi, on veut

1 garder ce nom-là qui a toute une histoire aussi
2 derrière, qui représente sur le terrain une
3 autre... la partie plus rurale du comté
4 s'identifie plus clairement à ce nom-là peut-
5 être que la partie urbaine, puis je vais en
6 parler un petit peu.

7 Il y a des choses qui sont très similaires dans
8 ce que madame Vallée vient de dire sur la
9 circonscription de Gatineau, par rapport aussi
10 au nom des circonscriptions fédérales et tout,
11 on y reviendra. Mais tout ça pour dire qu'il y
12 a des choses un peu qui font en sorte qu'une
13 demande qu'on a souvent quand on travaille avec
14 monsieur Fortin comme nous on le fait, puis on
15 travaille en politique avec les cartes
16 électorales dans la région ici, même si c'est
17 vrai que les gens souvent peuvent être confus
18 par rapport à l'endroit où ils doivent voter
19 quand ils reçoivent leur fameuse carte
20 d'identification d'électeur, ce n'est pas ça
21 dans Pontiac. Je suis surpris quand on est dans
22 le secteur Aylmer, la circonscription qui est le
23 secteur Aylmer de la ville de Gatineau,
24 l'ancienne ville d'Aylmer avant les fusions de
25 2001. Donc, essentiellement, pour nous c'est à

1 ce niveau-là pour lequel on demanderait un
2 ajout, là, avec un tiret du mot Aylmer à la fin
3 du nom de notre circonscription pour aller un
4 peu répondre à ces demandes-là.
5 Je passe rapidement donc sur les arguments un
6 petit peu historiques. Je l'ai dit, d'abord le
7 nom de la circonscription, j'en ai parlé
8 beaucoup, mais il date... même monsieur Gauthier
9 avait même un historique qui datait encore plus
10 du mien, moi je pars un petit peu avec la
11 constitution de 1867, un petit peu donc...
12 depuis dès le début cette circonscription-là
13 s'est appelée comme ça et puis elle a changé,
14 ses frontières ont changé beaucoup à travers le
15 temps, ça a même inclus le Témiscamingue en
16 Abitibi donc pendant un bout de temps. Et puis
17 dans le début des années 80, par contre, le nom
18 de Pontiac seul est revenu et puis est en
19 application jusqu'à aujourd'hui, finalement.
20 Mais déjà pour dire qu'il y a déjà eu une
21 nomenclature avec deux noms, donc les gens ont
22 déjà connu ça.
23 Et puis l'une des raisons aussi que j'explique
24 plus tard vers la fin du mémoire un peu qui est
25 le... qu'on s'est rendu compte avec monsieur

1 Fortin, c'est qu'il y a des changements au
2 niveau de la carte fédérale qui ont un impact un
3 peu -- évidemment pas sur votre travail, pas sur
4 vous, mais sur la réalité de terrain -- quand
5 les électeurs voient ça, par exemple, qui... la
6 circonscription fédérale de Pontiac, fédéral,
7 pour la première fois ne va pas seulement
8 recouper la partie rurale du Pontiac provincial,
9 pour rendre ça plus simple, mais va aussi pour
10 la première fois venir toucher à la partie
11 urbaine. Donc, il y a des gens qui votent
12 normalement dans le secteur Aylmer de la ville
13 de Gatineau, qui votaient dans la
14 circonscription fédérale de Hull-Aylmer, qui
15 vont voter dans la circonscription fédérale de
16 Pontiac la prochaine fois.

17 Alors, même là il y a peut-être un petit degré
18 de confusion qui s'en vient, donc les gens vont
19 se demander un peu peut-être à quel endroit ils
20 vont voter.

21 Et puis encore là, j'en profite pour ramener au
22 passage l'argument que, donc, au fédéral aussi
23 les gens d'Aylmer sont habitués à voter dans une
24 circonscription qui a deux toponymes parce
25 qu'elle est jumelée avec le secteur. Voilà.

1 Donc, c'est quelques arguments comme ça qu'on
2 ramène dans le mémoire pour vous présenter cette
3 idée-là qu'on souhaiterait voir le nom, donc,
4 modifié.

5 Je pense que ça fait le tour de l'ensemble des
6 principaux arguments.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Vous êtes allé vite!

9 **M. THOMAS GAGNÉ :**

10 Oui.

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 Je m'excuse.

13 **M. THOMAS GAGNÉ :**

14 Oui.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Si j'ai bien compris, au niveau fédéral...

17 **M. THOMAS GAGNÉ :**

18 Oui.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 ... ce que vous nous dites, c'est que les gens
21 d'Aylmer...

22 **M. THOMAS GAGNÉ :**

23 Oui.

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 ... sont présentement dans une circonscription

1 qui porte en partie le nom d'Aylmer?

2 **M. THOMAS GAGNÉ :**

3 Exactement.

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 O.K. Ils seraient transférés dans une autre
6 circonscription fédérale...

7 **M. THOMAS GAGNÉ :**

8 Tout à fait, exactement, avec la nouvelle carte
9 qui va être en application pour l'élection de
10 2015, donc une partie seulement.

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 Pontiac?

13 **M. THOMAS GAGNÉ :**

14 Oui.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Qui porterait le même nom que (inaudible)?

17 **M. THOMAS GAGNÉ :**

18 Exactement, exactement.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 O.K.

21 **M. THOMAS GAGNÉ :**

22 Donc, déjà à l'époque -- puis ça c'est
23 important, vous me faites penser peut-être à un
24 élément sur lequel je suis passé vite aussi --
25 donc, (inaudible) une circonscription

1 provinciale et fédérale, les deux, donc, qui
2 s'appellent Pontiac, portent moins problème dans
3 un endroit où la partie rurale de la
4 circonscription provinciale au municipal
5 s'appelle aussi soit la municipalité de Pontiac
6 ou la MRC de Pontiac. Les gens s'identifient
7 beaucoup à ça. Mais quand on vient toucher à la
8 partie urbaine du comté où, on en a parlé un
9 peu, mais il y a beaucoup de développements
10 résidentiels, de nouveaux arrivants, là, par
11 exemple, c'est un peu plus difficile de
12 comprendre comment ça se fait que notre nom...
13 ces gens-là sont arrivés, ils se sont installés
14 dans la ville de Gatineau, dans le secteur
15 Aylmer, c'est très difficile un peu de saisir,
16 surtout que c'est des gens qu'on souhaite, hein,
17 (inaudible) qu'ils commencent à voter rapidement
18 dans leur nouveau quartier, leur nouvelle ville
19 d'adoption, c'est un peu difficile des fois pour
20 eux de faire l'adéquation dans quel endroit est-
21 ce qu'ils vont voter maintenant aux élections
22 provinciales si le nom ne reflète pas l'identité
23 qu'on leur a présentée quand ils sont venus
24 s'installer.

25 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

1 Merci.

2 **M. THOMAS GAGNÉ :**

3 Moi, ça va.

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Des choses à ajouter? Non, merci beaucoup.
6 Monsieur Jean.

7 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

8 Je voulais juste comprendre la proposition
9 Pontiac-Aylmer. Dans la mesure où ma
10 compréhension d'Aylmer c'est quand même une zone
11 urbaine qui a connu un grand développement
12 depuis 30-40 ans, là, et qui risque d'en
13 connaître dans l'avenir et donc... et là on
14 parle de créer des nouveaux comtés.

15 Si d'aventure la création de nouveaux comtés
16 aboutissait, comme on le voit ailleurs au Québec
17 dans plusieurs villes, là, à scinder le comté
18 qui est sur une ville en deux, le nom pourrait
19 perdre assez rapidement de sa pertinence
20 puisqu'il serait Pontiac-Aylmer, mais peut-être
21 pas Aylmer au complet.

22 Donc, moi, j'en suis dans... je suis un nouveau
23 commissaire d'une certaine manière, mais je suis
24 très sensible au nom, je trouve que c'est
25 important, je trouve que... et en plus, notre

1 Commission, elle a la capacité de statuer sur
2 les noms, mais évidemment on ne peut pas comme
3 ça spontanément, on a la Commission de toponymie
4 qu'on doit consulter, on s'est donné d'ailleurs
5 des règles qu'on a énoncées dans le rapport
6 préliminaire et, donc... mais c'est sûr que
7 c'est quelque chose qu'on peut regarder, dans le
8 fond.

9 **M. THOMAS GAGNÉ :**

10 Tout à fait. Je peux répondre un petit peu à
11 votre commentaire?

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 Oui, sur Aylmer.

14 **M. THOMAS GAGNÉ :**

15 Oui, tout à fait pertinent aussi dans l'optique
16 effectivement que c'est sûrement la zone urbaine
17 qui serait affectée, comme vous le dites. C'est
18 une partie qui est en grand développement le
19 secteur Aylmer, mais il y a d'autres secteurs
20 aussi de la ville de Gatineau. Moi, si j'avais
21 un pari à faire, là, je pense que si on en
22 reparlait dans deux élections il y a des bonnes
23 chances que cette circonscription-là ou même
24 (inaudible) comme le demandait mon président
25 régional, ça se fasse (inaudible), peut-être que

1 la démographie va plus se trouver au milieu des
2 secteurs Hull et Gatineau parce que (inaudible)
3 sont déjà des secteurs plus importants que le
4 secteur Aylmer. Mais ça on le verra dans ces
5 analyses-là.

6 Ce qui est de particulier à Aylmer, un peu
7 surprenant qu'au provincial on n'ait pas inclus
8 ça dans (inaudible), j'en ai parlé un petit peu
9 au bas de la page 8 de mon mémoire où je
10 mentionne que l'identité du secteur Aylmer tient
11 à coeur à ses résidants, je pense qu'évidemment
12 plusieurs communautés pourraient... vous
13 diraient la même chose...

14 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

15 Hum hum.

16 **M. THOMAS GAGNÉ :**

17 ... mais vous pourriez... dans ce secteur-là,
18 vous pourriez voir assez rapidement qu'il y a un
19 effort soutenu qui est mis pour préserver le
20 patrimoine, le nom.

21 Moi, je suis (inaudible) sur le Comité exécutif
22 du Musée de l'Auberge Symmes, (inaudible)
23 histoire de ce coin-là qui est très populaire,
24 qui attire beaucoup de gens, ils vont ouvrir
25 leur saison bientôt, puis c'est toujours un gros

1 événement, même à l'échelle de la municipalité
2 les gens se déplacent là. Donc, c'est une des
3 premières municipalités, où les gens aussi
4 oublient souvent, de l'Outaouais qui a été
5 développée vers l'ouest et puis aussi... il y a
6 des bâtiments dans la partie historique qui
7 datent même... de presque aussi anciens que dans
8 le Vieux-Québec parce que les premiers arrivants
9 qui sont venus ici pour développer l'industrie
10 du bois sont venus très tôt dans la région.
11 Donc, une région intéressante parce que c'est
12 (inaudible) même dans un futur redécoupage, il
13 y aurait sûrement moyen, surtout si on créait
14 cette chose-là rapidement, de garder ce nom-là
15 quelque part dans un des (inaudible).

16 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

17 Merci.

18 **M. THOMAS GAGNÉ :**

19 Merci à vous.

20 **Me LUCIE FISET, présidente :**

21 Monsieur Courville?

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Non, ça va.

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 Merci bien.

1 Donc, ça ne s'arrête pas là, nos travaux se
2 poursuivent, si jamais... oui, je sais qu'on va
3 vous revoir madame Ringuette, elle nous suit à
4 chaque audition publique, elle n'en manque pas
5 une. Mais si jamais vous avez d'autres
6 commentaires, réflexions, suggestions, vous
7 pouvez nous le transmettre par écrit d'une façon
8 ou d'une autre, télécopieur, par la poste,
9 courriel, simple courriel, il y a également
10 notre site Internet sur lequel vous pouvez
11 effectivement vous prononcer.

12 Alors, on prend en considération l'ensemble des
13 représentations afin de procéder à la
14 délimitation. Et un grand merci à tous encore
15 d'avoir participé ce soir à cette rencontre, ce
16 fut un grand plaisir.

17 Bonne fin de soirée.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Merci, bonsoir.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Bonsoir.

22

23

- - - - -

24

FIN DE LA SÉANCE

25

- - - - -

1 Je, soussignée, HUGUETTE PICHÉ, sténographe
2 officielle, certifie sous mon serment d'office
3 que les pages ci-dessus sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de la preuve
5 et/ou des témoignages entendus lors de l'écoute
6 de l'enregistrement numérique remis pour ce
7 dossier, le tout conformément à la loi.

8 
9

10 _____

11 HUGUETTE PICHÉ, s.o.

12 HP/gv/ch/al (150514)